

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2013

Président Monsieur Hubert SAUVAIN, Maire

Etaient présents Tous les conseillers municipaux sauf M. PAUTET B. excusé représenté par M. SAUVAIN H. , M. GUERBER G. excusé représenté par M. FRANET B. M. ROUSSOTTE F. excusé représenté par M. VERDREAU C.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve le projet de réorganisation des collectivités à compétences « hydrauliques »,
- Approuve le projet de périmètre présenté par Monsieur le Préfet concernant le bassin versant de l'ouche sous réserve de modification de la surface du bassin versant sur le territoire communal,
- Approuve la dissolution du syndicat actuel,
- Approuve la création de l'EPCI « Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ouche et de ses affluents,
- Approuve la restitution de l'actif au « Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Ouche »,
- Approuve la reconduction de délégués à l'identique jusqu'aux échéances des élections municipales,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve le changement de périmètre des Commissions Locales d'Energie au sein du SICECO,
- Approuve la possibilité, pour le SICECO, de demander des acomptes à ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève Compteurs Communicants « Gazpar »

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part :

- Du versement par le Conseil Général d'une subvention de 3 428 €/an pendant 3 ans pour l'embauche d'un adjoint du patrimoine (Mme REYNDERS),
- D'un courrier de remerciements de l'association N'Tonimba pour le versement de la subvention par le CCAS,
- Du compte-rendu du conseil d'école,
- De l'avancement du projet de rénovation de l'école maternelle (chiffage attendu le 15.12),
- De l'achat d'un semoir à sel pour le déneigement des rues du village,
- De la proposition du SMICTOM (mise en place d'une vignette pour l'accès aux déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2014),
- Du repas des aînés le 23 novembre, de la distribution des colis le 21 décembre,
- De la distribution de la « feuille de chêne » le 14 décembre,

Monsieur le Maire présente le DICRIM rédigé par la Commune (Document d'information Communal sur les risques majeurs) à destination des services préfectoraux.

Le Maire,
Hubert SAUVAIN